

L'an deux mille Vingt, le vingt trois MAI à quatorze heures trente minutes, en application des articles L 2121.7 et L 2122.8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de Pleudihen sur Rance à la Salle des Fêtes.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOIXIERE David, MEHEUST Véronique, HULAUD Jean-François, PRIE Nathalie, JUIN Didier, VAN-DIEN Françoise, TERRIERE Jacques, DEHLINGER Véronique, CHOUIN Pierre, VEAUDELET Christelle, CHOANIER Bernard, FURET Aurélie, OGER Bernard, LEROUX Marie-Pierre, ROBIN Patrice, LEMARCHAND Christelle, PERRUSSEL Michel, AUBRY Solène, DURNERIN Laurent, PHILIP Véronique, BELLANGER Gilberte, VORIMORE Yannick, LAIZET Chantal.

INSTALLATION du CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BOIXIERE David, Maire sortant, qui a procédé à l'appel des 23 conseillers et a déclaré les membres du Conseil Municipal ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur PERRUSSEL Michel, a pris la présidence de l'assemblée, il a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 DU 23 Mars 2020 était remplie.

CONSTITUTION DU BUREAU

Madame Solène AUBRY a été nommée en qualité de secrétaire (benjamine de l'assemblée suivant l'article L. 2121-15 du CGCT).

Madame Aurélie FURET et Monsieur Yannick VORIMORE ont été désignés comme assesseurs (soit les 2 plus jeunes suivants).

ELECTION DU MAIRE

Monsieur PERRUSSEL Michel a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122.4 et L2122.7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

SONT CANDIDATS : Monsieur David BOIXIERE

et Madame Gilberte BELLANGER

Chaque conseiller a remis au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

ONT OBTENUS : Monsieur David BOIXIERE : 20 voix
 Madame Gilberte BELLANGER : 3 voix

Monsieur David BOIXIERE a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

Monsieur PERRUSSEL Michel a passé l'écharpe à Monsieur le Maire.

DISCOURS DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, merci à notre doyen, Michel Perrussel, d'avoir présidé cette installation du conseil. Merci aux électrices et électeurs Pleudihennais à qui nous devons d'être réunis pour ce premier conseil municipal.

Avant de revenir sur cette élection du 15 mars 2020, comment ne pas évoquer ce qui bouleverse l'humanité et nous impacte tous dans notre quotidien depuis des mois ? Ce virus venu du bout du monde perturbe nos certitudes et nos organisations. Paradoxalement, alors qu'il gelait une partie de nos activités humaines et invitait au repli sur soi, chez nous, il a permis une belle démonstration de solidarité, une solidarité de proximité, l'entraide concrète du quotidien. Une action qui s'est organisée avec nos voisins de Saint-Hélen et de La Vicomté, une solidarité intercommunale, à taille humaine, raisonnable et pragmatique. Merci à vous chers collègues qui avez rendu cela possible. Merci, tout particulièrement, à celles et ceux qui sont les relais, indispensables, auprès de nos merveilleux acteurs bénévoles. Nous aurons l'occasion ultérieurement de marquer ce magnifique élan de fraternité.

A côté de cette générosité humaine, cette crise est également révélatrice de bien des dysfonctionnements qu'il faudra corriger. Nous ne connaissons pas encore l'étendue de ses conséquences, mais cette crise aura un prix et un prix fort. Un coût économique et social qui pèsera sur l'avenir, sur l'avenir de notre société, sur celui de nos enfants et petits-enfants. Nous devons impérativement transformer cette crise en opportunité, en évitant de retomber dans nos écueils habituels, individuellement et collectivement... Il va nous falloir redonner du sens, du bon sens à une société qui fait preuve depuis trop longtemps d'un grand manque d'humilité et de cohérence. C'est un nouveau défi qui s'annonce auquel nous, élus de proximité, devront contribuer activement et positivement. Je m'arrête là sur ce sujet, mais vous l'aurez compris cette crise doit être le début d'une nouvelle ère dont nous devons être acteurs.

Mais revenons à notre conseil...

Le 23 septembre 2016, dans cette même salle, Michel Vaspert présidait son dernier conseil en tant que Maire après avoir assumé cette responsabilité pendant 26 ans, une longévité unique dans l'histoire de Pleudihen. Aujourd'hui, pour celui qui fut élu en 1983, ce conseil marque la fin officielle d'un engagement communal de 36 années. Au-delà de la durée remarquable, c'est bien l'impulsion et la dynamique positive insufflée à notre village qui marquera son histoire. 36 ans : 36 années à défendre et à servir les Pleudihennais, 36 ans à rassembler et à guider, 36 ans à assumer et à développer, bref 36 ans qui ont vu croître notre belle commune, qui l'on vu grandir sans la dénaturer, dans le respect de ses habitants et de son histoire. Merci encore Michel pour toute cette énergie dépensée, pour la qualité de cet investissement personnel et tout ce que vous avez apporté à notre territoire.

Avec Michel, ce mandat aura été le dernier pour 11 autres élus que je remercie chaleureusement. Merci à Geneviève Bonneté, Jeanine Dufeil, Typhaine Tardif, Ghislaine Baudry, Brigitte Mautalent, Françoise Guillerme et Isabelle Malabeux ; Merci à Jean-Yves Prié, Jean Reungoat et Sébastien Gabillard. Et, j'ai bien entendu une pensée particulière pour Jean-Yves Oger qui partageait avec nous une véritable passion pour sa commune natale. Enfin, je tiens aussi à saluer l'engagement exceptionnel de Bertrand Pangault, dont le premier mandat remonte à 1977 comme Jean-Yves Prié. Merci à vous tous qui avez fait honneur par votre engagement à tous nos prédécesseurs élus.

Désormais, chers collègues, il nous revient à nous élus de 2020, d'être les dignes héritiers de tous ceux qui nous ont précédés. Notre responsabilité sera de garantir une gestion saine et équilibrée de notre commune dans le seul intérêt collectif. Plus que jamais, il nous faudra agir avec raison et discernement dans une société moderne qui invite aux débordements passionnels et aux excès. Outre la gestion communale, nous devons aussi la représenter et influencer positivement dans différentes instances notamment Dinan Agglomération.

C'était bien l'engagement de notre équipe, Pleudihen Notre Bien Commun, qui a à cœur de poursuivre un développement harmonieux et solidaire de notre commune. Le 16 mars, les Pleudihennaises et les Pleudihennais nous ont massivement accordé leur confiance. Nous nous devons d'être à la hauteur de cette confiance et d'appliquer notre programme dans la mesure de nos possibilités compte-tenu du nouveau contexte auquel nous aurons bientôt à faire face. Je remercie au passage nos colistiers qui n'ont pu être élus et qui ont pris part activement à la réalisation de ce programme et à cette campagne. Merci à eux et Bienvenue aux 3 élus qui représentent la liste Demain Pleudihen. En faisant une campagne électorale respectueuse, nous avons, les uns et les autres, déjà indirectement exprimés une certaine bienveillance partagée. Je suis convaincu que vous partagez notre souhait de défendre le bien commun et que nous nous retrouverons dans la volonté d'agir au service des Pleudihennais.

En ce 23 mai 2020, nous voici donc 23 élus au service de Pleudihen-sur-Rance. Je suis personnellement fier d'en être le Maire et, plus que jamais, je compte sur chacun d'entre vous. Je compte sur votre implication respectueuse, sur votre participation constructive et désintéressée, sur votre sens du devoir et des responsabilités. Nous définirons la semaine prochaine les commissions et délégations qui viseront à nous organiser au mieux. Nous avons tous été élus par les Pleudihennais, soyons tous fiers d'en être les dignes représentants et continuons de faire de Pleudihen ce beau village des bords de Rance où il fait bon vivre.

Merci à tous et en avant, tous ensemble.

FIXATION du NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire, indique qu'en application des articles L 2112.2 et L 21232-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au Maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Monsieur le Maire propose pour ce nouveau mandat de fixer à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

Cette liste sera jointe au procès-verbal. Elle sera mentionnée dans le tableau des résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3 blancs
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

SONT PROCLAMES ADJOINTS et IMMEDIATEMENT INSTALLES avec 20 VOIX

Jean-François HULAUD
Véronique MÉHEUST
Didier JUIN
Nathalie PRIÉ
Jacques TERRIÈRE

Monsieur le Maire fait lecture de LA CHARTRE de l'ELU LOCAL.

Avant de lever la séance Monsieur le Maire confirme que le prochain Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 29 MAI 2020 afin d'informer sur les fonctions de chaque adjoint, de nommer des Conseillers Délégués et de constituer les commissions.

Séance close à 15 h 15